



*Republique du Tchad*



## **Fiche d'Information l'attention de La Directrice Pays / PNUD**

### **LA COOPERATION ENTRE LE TCHAD ET LE PNUD DANS LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN AU TCHAD**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD", appui financièrement le Gouvernement de la République du Tchad depuis une vingtaine d'années dans le secteur du développement urbain. Cette coopération développée en tripartite avec l'appui technique de l'ONU-Habitat a permis d'atteindre des résultats qui positionne le PNUD comme étant le premier partenaire du Gouvernement dans le secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat.

La contribution financière totale du Gouvernement durant cette période a été évaluée à environ 15.000.000 USD (Investissements) celle du PNUD à 3.544.000USD (expertise technique et renforcement des capacités institutionnelles) et ONU-Habitat 1.245.000 USD (expertise technique, renforcement des capacités institutionnelles, appui technique).

Les Résultats majeurs obtenus sont entre autres :

#### **✚ De 1999 à 2002 :**

- l'Elaboration du document de la Stratégie Nationale du Logement (SNL);
- L'Elaboration du Cadre législatifs et Réglementaire de l'Urbanisme et de la Construction au Tchad (CALRUC)

#### **✚ De 2004 à 2015 :**

### **L'ELABORATION ET LA MISE EN OUVRE DU PROGRAMME DURAH**

#### **Résultats**

L'élaboration et la mise en œuvre du Programme DURAH (I, II et III) en cofinancement du PNUD et du Gouvernement tchadien avec l'appui technique de l'ONU-Habitat à eu les résultats ci-dessous :

#### **Niveau Institutionnel**

- la création et l'opérationnalisation de la Société de Promotion Immobilière et Foncière (SOPROFIM)
- La création et l'opérationnalisation de L'Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain (OHDU),
- La Création et l'opérationnalisation de la Banque de l'Habitat du Tchad (BHT).
- La formation et la mise à niveau de plus de 75 agents et cadre du Ministère en charge de l'Habitat et de l'Urbanisme ;



### **Republique du Tchad**

- La réalisation d'un diagnostic institutionnel du Ministère ;
- L'élaboration d'un document de politique nationale dans le secteur de l'Habitat et du développement urbain.

### **Niveau Normatif et Règlementaire**

- L'élaboration et la promulgation des textes de lois relatives au secteur de l'Habitat dont :
  - **La loi 004/PR/2010 du 07 janvier 2010** fixant les principes fondamentaux applicables en matière de construction ;
  - **La loi 006/PR/2010 du 12 janvier 2010** fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme ;
  - **La loi 023/PR/2010 du 24 novembre 2010** portant détermination des principes fondamentaux du financement et de la promotion de l'Habitat au Tchad ;
- L'élaboration la validation et l'édition du Document de la Stratégie Nationale de Communication dans le domaine du Développement Urbain ;
- L'organisation à N'Djamena de la Conférence Internationale des Ministres Africains en charge du logement et du Développement Urbain (AMCHUD V), sanctionnée par la Déclaration de N'Djamena qui engage les pays africains sur les questions du financement de l'habitat en Afrique ;

### **Niveau des Collectivités décentralisées, des jeunes et des femmes**

- L'appui technique et logistique de 12 communes du Tchad en matériels d'assainissement communal ;
- La mise en place de plus de 72 comités d'assainissement dans 12 communes ;
- La formation de 352 femmes et jeunes dans le domaine de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets ménagers.

### **L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE URBAINE DE GOZ BEIDA**

 De 2014 à 2017,

Un nouveau Projet « Le Projet d'Appui à la Résilience Urbaine de Goz Beida » d'une durée de 3 ans a été élaboré grâce à l'appui financier du PNUD. Sa mise en œuvre est confiée à l'ONU-Habitat.

Le Projet d'Appui à la Résilience Urbaine de Goz-Beida a contribué globalement au renforcement des capacités des agents communaux, des autorités locales et de l'ensemble des acteurs locaux du secteur, à mieux coordonner et organiser les actions de développement économique et social de la ville de Goz-Beida pour la mise en œuvre du PDC, ainsi qu'à un meilleur aménagement et une bonne gestion de l'espace urbain.



**Republique du Tchad**



Ceci par :

- La dotation d'Un plan Urbain de Référence (PUR) pour la ville de Goz Beida ;
- La formation et l'équipement d'une vingtaine (20) d'artisans maçons, charpentiers, menuisiers, plombiers et électriciens locaux pour améliorer la qualité de leurs prestations dans le secteur de la construction ;
- La dotation de la commune avec des machines Hydraform pour la fabrication des briques en terre ;
- La formation des cadres du Ministère dans l'utilisation et la maintenance des machines Hydraform ;
- Le renforcement des capacités de La délégation régionale du MATUH et de la mairie de la Commune dotées en équipements et outils de travail performants ;
- La formation de 60 personnes dans le domaine de l'assainissement ;

### **Perspectives 2017-2021**

#### **Poursuite de la Coopération et Perspectives**

Dans la dynamique graduelle et fort des résultats ci-dessus et tenant compte des recommandations de l'Évaluation du programme DURAH, le Gouvernement Tchadien a entamé la formulation d'un Nouveau Programme d'appui au secteur, prenant en compte les nouveaux défis du développement urbain au Tchad contenu dans le Plan quinquennal et la Vision 2030.

Le Nouveau Programme pour lequel le Gouvernement espère continuer à bénéficier de l'appui du PNUD et de l'ONU-Habitat, permettrait au Gouvernement de mieux réguler et de bien coordonner les interventions des acteurs étatiques et non-étatiques sur les questions de développement urbain et le processus d'urbanisation en lien avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire et la Vision 2030 du pays.

La nouvelle politique urbaine nationale inclusive devrait conduire à soutenir fermement et à établir un lien plus étroit entre la croissance économique et l'urbanisation afin de déboucher sur un développement durable dans les villes. Les concepts clés poursuivis seraient des villes : compactes, connectées, intégrées et régionalement équilibrées, économiquement et socialement dynamique, résilientes au changement climatique et aux catastrophes et risques naturels en lien avec le développement des zones rurales.

La finalité de la mise en œuvre de la nouvelle politique sera la production des logements sociaux en faveur des couches défavorisées sur l'ensemble du territoire.